



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17104161

de

MONITEUR BELGE

11-07-2017

05 JUL. 2017

BELGISCH STAATSBLAD

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le

Le greffier, Greffe

N° d'entreprise : 201.400.110

Dénomination(en entier) : **ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU
CONDROZ**(en abrégé) : **A.I.E.C.**Forme juridique : **Société Coopérative à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **5361 Scy-Hamois, rue des Scyoux 20****Objet de l'acte : Prolongation de durée et modification des statuts**

D'un acte dressé par le Notaire Jean Pierre MISSON de résidence à Ciney, soussigné, le 9 mai 2017, enregistré à Ciney le 19 mai 2017, référence ACP (5), volume 0 folio 0, case 5753, 4 rôles, un renvoi, aux droits de cinquante euros,

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes :

1) Prolongation de la durée de l'intercommunale pour une durée de 30 ans et modification comme suit de l'article 3 des statuts :

Article 3 : Durée

Ajout d'un paragraphe supplémentaire, libellé comme suit :

« L'assemblée générale du neuf mai deux mille dix sept a prolongé la durée de l'intercommunale pour une durée de trente (30) ans. »

2) Modification comme suit de l'article 13 des statuts

Article 13 : Composition - Nomination

Ajout d'un paragraphe supplémentaire, libellé comme suit :

« Ces représentants ne pourront exercer aucun mandat au sein des instances communales d'une commune associée »

Pour extrait analytique conforme.

(s) Jean-Pierre MISSON, notaire

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal, extrait de ce procès-verbal, coordination des statuts, arrêté du 22 juin 2017 du Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville et du Logement, contenant approbation de la modification des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).